

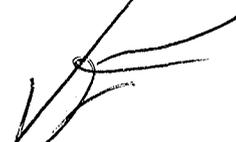
COMMUNE LE MOURET

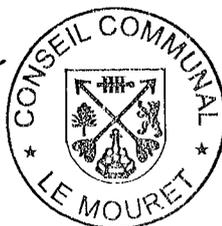
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du 20 avril 2021**

à la Halle de Gymnastique

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le syndic :


Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2020 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2020

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Projet d'école – crédit de construction

3.1 Présentation générale du projet de la nouvelle école

Le dossier de présentation sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée.

3.1.1 Message du Conseil communal

3.1.2 Présentation du projet d'école par le bureau d'architecture Oeschger Schermesser à Zürich lauréat du concours

3.1.3 Impact financier du projet

3.2 Vote final sur la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base, dès le 1er janvier 2023.

3.3 Vote final sur la modification du budget des investissements 2021 – crédit de construction de la nouvelle école

4. Information

5. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux comptes 2020.

M. Le Syndic a le plaisir, au nom de ses collègues du Conseil communal, de souhaiter la bienvenue ce soir, à notre assemblée communale ordinaire. Merci de votre présence.

Il salue en particulier tous ceux qui participent aujourd'hui à leur première assemblée communale. Nous vous sommes reconnaissants, à tous, d'avoir bien voulu consacrer cette soirée au présent et à l'avenir de notre commune, dans une ambiance sereine et respectueuse des opinions de tous.

M. Le Syndic tient à saluer tout particulièrement les trois nouveaux conseillers communaux élus, Messieurs Nicolas Brünisholz, Michael Vogt et Nicolas Yerly, qui entreront en fonction le 24 avril prochain, après leur assermentation. Il leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein du Conseil communal.

Il relève la présence et salue très cordialement les représentants du bureau Oeschger Schermesser Architekten à Zurich, lauréat du concours pour la construction de notre nouvelle école, à savoir :

- Mme Claudia Schermesser, qui assume la direction générale des travaux et qui est également professeur associée à la Haute École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.
- M. Christian Oeschger
- Mme Salomé Ballan, leur collaboratrice, en charge du projet.

Il salue également :

- M. Ivan Chappuis, architecte, fondateur du bureau Chappuis Architectes à Fribourg, mandaté pour la direction locale des travaux.

Ainsi que le représentant de la presse :

- M. Thibaud Guisan, journaliste à La Liberté

En date du 5 mars 2021, la Préfecture a agréé le plan de protection établi par votre Conseil communal pour la tenue de cette assemblée. Le Préfet nous a accordé une dérogation quant à la distance requise, fixée à 1,25 m au lieu des 1,50 m exigés dans l'annexe 1 de l'Ordonnance COVID-19.

Cette dérogation avait préalablement fait l'objet d'un préavis favorable de la Cellule cantonale de coordination, le 23 février. Elle se fonde sur l'importance des objets à traiter ainsi que sur les efforts de la commune pour tenter de trouver une alternative quant au lieu où cette assemblée devait se tenir.

M. Le Syndic rappelle que le port du masque est obligatoire durant toute l'assemblée. Seuls les orateurs et intervenants annoncés, pourront ôter leur masque durant leur intervention au micro afin d'assurer à tout un chacun une bonne compréhension de leur message. Merci de votre compréhension et de votre discipline.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2020, les comptes d'investissements 2020, le bilan 2020, les annexes au bilan 2020 et la modification du budget 2021.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

M. André Sciboz demande de bien vouloir intervertir le vote sur le crédit de construction et le vote sur l'augmentation d'impôt. Il n'aimerait pas qu'un refus d'impôt péjore le vote du crédit de construction de l'école.

M. Le Syndic remercie M. Sciboz pour la remarque, mais précise qu'au moment des votes, M. Le Syndic devra annoncer que les 2 votes doivent être positifs. Il précise que si l'augmentation d'impôt ne passe pas, nous ne construisons pas la nouvelle école. L'assemblée doit ce soir accepter les 2 objets soumis à votation.

M. André Sciboz fait remarquer qu'au vu de la réponse de M. Le Syndic, il n'y a pas besoin de faire 2 points de tractanda.

M. Le Syndic précise que nous avons l'obligation de faire 2 votes séparés.

M. André Sciboz reformule sa demande d'intervertir les 2 votes.

M. Le Syndic propose de faire le décompte des citoyens présents avant de passer au vote.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs suivants :

Pour le secteur 1 : Waeber Guy

Pour le secteur 2 : Halter Werner
Pour le secteur 3 : Brunisholz Nicolas
Pour le secteur 4 : Von Buren Claude
Pour le secteur 5 : Vial Jacques
Pour le secteur 6 : Kolly Daniel
Pour le secteur 7 : Yerly Nicolas

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Pour le secteur 1 : 21
Pour le secteur 2 : 15
Pour le secteur 3 : 17
Pour le secteur 4 : 41
Pour le secteur 5 : 27
Pour le secteur 6 : 28
Pour le secteur 7 : 49

Personnes présentes : 198

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 8

Personnes aptes à voter : 190

Majorité absolue : 96

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M. Le Syndic met au vote la proposition de M. André Sciboz de modifier l'ordre des votes, à savoir voter le point 3.3 « Vote final sur la modification du budget des investissements 2021 – crédit de construction de la nouvelle école » avant le point 3.2 « Vote final sur la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base, dès le 1er janvier 2023 ».

La proposition de M. Sciboz est acceptée par 96 oui et 58 non

Avant de débiter l'ordre du jour, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous rappeler l'enjeu de cette soirée : la nécessité d'investir dans la construction d'une nouvelle école !

L'école a pour but premier d'assurer l'acquisition de connaissances tout en développant des compétences d'apprentissage. Elle doit stimuler les sens tout en assurant le bon développement des facultés intellectuelles, physiques et morales de chaque enfant. Elle doit aussi étendre ses aptitudes à la communication et ses facultés d'adaptation à la vie en société. L'école doit offrir à chaque enfant un savoir, un savoir-faire et un savoir-vivre.

L'école est un lieu de transmission du savoir acquis par les générations précédentes. Les connaissances et les aptitudes acquises dès le plus jeune âge préparent nos enfants à gagner progressivement leur indépendance et leur liberté. Plus on apprend et plus on sera cet homme libre de faire des choix et de tracer sa propre route. On sera alors libre de choisir son métier, libre de construire son avenir à sa guise, libre de choisir son mode de vie. Pour faire des choix avec discernement, il faut cependant avoir suffisamment de connaissances et pouvoir assumer la complexité du monde.

Pour être libre, il faut également avoir le sens des responsabilités. L'école est, avec la famille, le lieu privilégié de l'apprentissage des responsabilités, le lieu privilégié de l'intégration sociale, où chaque enfant doit pouvoir trouver sa place et son identité, dans la culture de la tolérance et de la responsabilité qui est la nôtre. L'école est le lieu où l'enfant va nouer des liens sociaux qui lui apprendront à être solidaire avec les autres.

Aller à l'école permet à chaque enfant d'entrer dans la dynamique économique et sociale de son temps, d'y trouver des réponses et d'y construire son sentiment d'appartenance à un groupe, une culture, un pays. Aller à l'école permet à chaque enfant de s'éloigner de l'ignorance qui est source de frustrations et porte en elle les germes du fanatisme et de la dépendance sous toutes ses formes. L'ambition finale de l'école, de toute école, c'est d'offrir à nos enfants le savoir nécessaire à leur liberté et à un bonheur construit sur le sens des responsabilités.

La qualité de vie, le bien-être, la sécurité et la qualité de l'enseignement sont parmi les critères les plus souvent avancés pour expliquer nos choix de vie, nos orientations professionnelles et notre lieu de résidence. Les parents accordent une grande importance au bien-être et au développement de leurs enfants. Parents et enseignants sont conscients qu'il faut aimer « aller à l'école » pour bien apprendre. L'épanouissement de l'enfant à l'école occupe aujourd'hui une place centrale dans les attentes des parents et la pédagogie des enseignants. Encore faut-il offrir à nos enfants et à nos enseignants un lieu adapté à ces ambitions. Dans un livre traduit en français sous le titre « L'architecture du bonheur », le philosophe et journaliste zurichois Alain de Botton, s'interroge sur l'influence que peut avoir l'architecture sur notre humeur, sur notre sérénité, mais aussi de quelle manière l'architecture influence notre mode de pensée, nos comportements et notre existence au quotidien. La section consacrée aux vertus du bâtiment aborde les notions d'ordre, d'équilibre, d'élégance, de cohérence et de connaissance de soi.

Nos prédécesseurs qui ont construit en 1906 l'école actuelle de Praroman, sur le modèle des « palais scolaires » l'avaient compris. Elle fut même présentée comme exemplaire dans un ouvrage de l'époque consacré à l'architecture scolaire suisse. Dans une silhouette et un gabarit traditionnel évoquant les fermes de la région, l'édifice offrait des espaces et un confort que la plupart des élèves ne connaissaient pas encore à la maison, une vue unique sur le Cousimbert, un large préau, des classes baignées de lumière, la lumière électrique, l'eau courante froide et chaude, le chauffage central et un mobilier adapté aux enfants. La construction très soignée devait familiariser les enfants à un langage architectural moderne servi par un travail artisanal de grande qualité.

Le canton de Fribourg n'a pas oublié les leçons des années 1900. De nombreuses communes analogues à la nôtre ont investi dans de nouveaux bâtiments scolaires, adaptés à notre époque, à notre enseignement, à nos valeurs et à notre environnement, jouant subtilement avec l'héritage du passé, le site construit et paysager.

Les nouveaux bâtiments scolaires appartiennent chez nous à cette « architecture du bonheur » si bien décrite par Alain de Botton, où nos enfants peuvent trouver un écrin permettant d'assurer leur épanouissement.

Nos enseignants travaillent avec compétence et passion pour assurer l'épanouissement de nos enfants et leur réussite scolaire. Nous avons la responsabilité de mettre à leur disposition un environnement bâti adapté à leur travail et à leur engagement. L'enseignement actuel est un défi qui exige un cadre adapté aux exigences que nous demandons à nos enseignants et aux attentes que nous avons face au système éducatif.

L'école de nos enfants sera pour plusieurs années une seconde maison où ils doivent se sentir à l'aise. Ils doivent avoir envie d'y venir, d'y vivre, d'y apprendre. Investir dans la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, c'est offrir aux enfants et aux enseignants de notre commune un cadre de vie et d'apprentissage adapté aux exigences du XXI^e siècle.

Investir dans un tel bâtiment n'est pas un luxe, mais une garantie pour l'avenir, gage d'un engagement politique visant le bien-être de nos élèves sur un long terme. Des études diverses ont démontré l'impact significatif des bâtiments scolaires sur l'engagement des élèves. En d'autres termes, une bonne architecture contribue à établir un climat propice à la réussite scolaire.

Au terme de cette introduction, je vous demande, chères citoyennes, chers citoyens, de garder à l'esprit que les décisions de cette assemblée doivent être guidées par le bien-être des enfants à l'école.

A l'heure du choix, il me semble utile de citer l'avertissement du comédien et magicien américain Robert Orben, âgé aujourd'hui de 94 ans : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ».

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2020 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2020 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2020

M. le Syndic passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2020

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 14'087'565.48
Total des produits	: Fr. 14'523'548.17
Excédent de produits	: Fr. 435'982.69

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2020.

Compte d'investissements 2020

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes d'investissement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes. Il présente également le tableau des investissements votés et non terminés au 31 décembre 2020.

Récapitulation

Total des charges : Fr. 1'846'882.12
Total des produits : Fr. 425'008.50
Excédent de charges : Fr. 1'421'873.62

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2020 : Fr. 6'664'449.10

Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.

Engagements hors-bilan : Fr. 4'062'600.45

Aucune question n'étant énoncée, M. le Syndic passe la parole à M. Nicolas Kolly, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

M. le Syndic propose de passer au vote.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Tractanda No 3 - Projet d'école – crédit de construction

Tractanda No 3.1

Présentation générale du projet de la nouvelle école

M. Le Syndic informe l'assemblée que différentes personnes vont intervenir sous ce point. Il propose d'écouter toute la présentation, y compris le rapport de la commission financière. Ce n'est qu'au terme des différentes interventions que la discussion sera ouverte.

Tractanda No 3.1.1

Message du Conseil communal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous arrivons à une étape importante dans la vie de notre commune, l'assemblée communale devant approuver le crédit d'étude pour la construction de la nouvelle école.

Le Conseil communal, en accord avec l'assemblée communale, mène ces réflexions depuis l'année 2012. Dans le système scolaire fribourgeois, nos sites scolaires font partie des instruments nécessaires à un pilotage axé sur le développement, le contrôle et le perfectionnement permanents de la qualité de l'école et de l'enseignement. Des sites scolaires de qualité permettent à l'école de se consacrer avec plus de sérénité à sa mission principale de transmission des connaissances et des compétences qui permettront aux élèves de trouver leur place dans la société et la vie professionnelle.

La loi scolaire a introduit en 2009 une deuxième année d'école enfantine obligatoire, mais il nous manquait des locaux adaptés pour y répondre pleinement.

Le Conseil communal a été rendu attentif au fait qu'une mise en conformité des classes était nécessaire afin de répondre au règlement de la loi scolaire, ainsi qu'aux moyens didactiques et pédagogiques de l'enseignement qui sont devenus de plus en plus pointus. Il nous manque également de locaux pour les cours d'appui, par exemple.

L'assemblée communale a décidé en 2012 de ne maintenir à l'avenir que deux sites scolaires, celui de Zénauva et celui de Praroman. Elle a également accepté l'aménagement de conteneurs provisoires sur le site du centre sportif pour l'école enfantine.

En 2013, l'assemblée communale décidait d'organiser un concours d'architecture en vue de la transformation de l'école de Praroman, de la construction d'un nouveau bâtiment en contre-bas de cette école et de la requalification des espaces publics, par le biais d'aménagements extérieurs de qualité.

De 2014 à 2018, le Conseil communal a entrepris les démarches pour l'acquisition du terrain, signé les verbaux d'acquisition et d'échange, mis en place le programme des locaux et préparé le concours d'architecture.

Le projet est composé de 8 salles de classes primaires, 4 salles enfantines, une bibliothèque, des locaux d'accueil extrascolaire ainsi que tous les locaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du site.

Les critères principaux d'appréciation émis dans le règlement du concours concernaient la prise en compte des qualités patrimoniales de l'école et du site, la qualité architecturale et fonctionnelle, l'économie du projet, la pertinence de l'utilisation du bois et l'économie du sol.

Le concours a remporté un très vif succès puisque 62 projets ont été déposés. L'éventail des possibilités étudiées par les concurrents nous a permis de faire un choix en toute connaissance de cause.

A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours, le bureau d'architecture Oeschger-Schermesser à Zurich.

Des recommandations ont été adressées à l'auteur du projet dans le cadre de la poursuite de son étude. Elles concernaient notamment le développement des aménagements extérieurs et l'optimisation de l'utilisation du bois dans la construction.

Lors de l'exposition des résultats du concours d'architecture, en septembre 2018, la population a jugé très positivement le choix du jury et manifesté son enthousiasme pour le projet lauréat.

En juin 2019, l'assemblée communale a accepté un crédit d'étude afin de poursuivre les travaux et d'obtenir un projet précis, sur mesure, avec un coût correct, confirmé par un devis général. Ce crédit concernait la poursuite de l'étude du projet, à savoir la phase d'avant-projet, le projet de l'ouvrage et la préparation du dossier de mise à l'enquête.

Une commission de construction a été nommée. Au gré de ses séances, le projet a évolué et s'est concrétisé. Pour le bien de nos petits enfants, l'accueil extrascolaire, prévu dans l'ancien bâtiment a été déplacé dans le nouveau bâtiment. La rocade s'est faite avec la bibliothèque.

Afin de limiter les coûts, l'ensemble du programme a pu être inclus dans l'ancienne école sans devoir transformer les locaux existants. Un montant de Fr.185'000.- est prévu pour le rafraîchissement de l'ancienne école.

Afin de sécuriser au mieux ce site scolaire, il est prévu de construire un parking sur la parcelle propriété de la commune, de l'autre côté de la route, en face de l'école actuelle. Ce parking remplacera les places de parc devant l'église.

Si l'investissement prévu, dès le départ du projet lauréat du concours, a toujours été maintenu, le Conseil communal a néanmoins décidé trois coûts supplémentaires :

- Fr. 76'000.- pour le chauffage d'une partie des abris PC qui pourront être mis à disposition de nos sociétés locales,
- Fr. 100'000.- pour le déplacement de conduites d'épuration et d'eau potable et
- Fr. 200'000.- pour divers et imprévus.

Suite à la recommandation du Conseil communal et de la commission de bâtisse, nous sommes très heureux que le bureau d'architecture ait modifié son projet en nous proposant des façades en bois. A ce stade, les architectes mandatés ont développé leur projet en discutant déjà avec tous les services de l'État concernés, afin que notre dossier soit conforme aux exigences et aux normes réglementaires et légales.

Comme nous sommes dans un site protégé, la commune et l'architecte ont discuté sur place avec le Service des Biens culturels. Notre projet a déjà été présenté lors d'une séance de la Commission des Biens culturels. Une présentation a aussi été faite à l'intention des propriétaires riverains de l'école.

Comme proposé par la commission financière, nous sommes accompagnés par un consultant, M. Dunand, du bureau IEC à Lausanne. Cet institut pour l'économie et la construction est un bureau leader en Suisse dans le domaine de la planification et de l'établissement des coûts des projets de construction. M. Dunand participe à toutes les séances de la commission de bâtisse. Le Conseil communal s'appuie ainsi sur une personne compétente et neutre.

A ce jour, un montant de Fr. 1'095'000.- a déjà été accepté par nos différentes assemblées communales et investi dans ce magnifique projet.

Notre commune est appelée à prendre une décision importante mais rappelons que l'école est une institution qui joue sans conteste un rôle central dans notre société. Au fil du temps, son organisation et ses objectifs ont évolué au gré des besoins et des attentes de la communauté. En effet, on ne compte plus les réformes scolaires qui ont progressivement modifié son fonctionnement et adapté ses missions. Elle représente un passage obligé pour tout individu et soutient les parents dans leur rôle d'éducation et d'instruction vis-à-vis de leur(s) enfant(s). Ainsi, elle contribue non seulement au développement et à l'épanouissement de chacun, mais vise également à offrir à tout enfant les mêmes chances d'accès aux formations et emplois ultérieurs.

Le Conseil communal se réjouit de vous présenter le projet prêt à être mis à l'enquête et d'en discuter avec vous lors de cette assemblée communale.

Le Conseil communal souhaite que notre Commune reste attractive pour nos citoyens actuels et futurs, qu'elle se dote de bâtiments scolaires de qualité, répondant aux normes actuelles, et que nos enfants soient fiers de leur école.

En harmonisant les exigences modernes d'une école primaire avec l'expression traditionnelle des constructions environnantes, ce nouveau bâtiment scolaire témoignera de l'histoire culturelle et bâtie d'un territoire de campagne tout en participant à la modernisation des centres scolaires régionaux.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Conseil communal vous présente ce projet, dont il est convaincu de la nécessité et de la qualité. Il demande à l'assemblée communale de valider toutes ses décisions antérieures, en acceptant l'investissement pour ce nouveau bâtiment.

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter, responsable des écoles.

Mme Martine Halter informe l'assemblée que l'enseignement a énormément évolué. Elle présente un peu plus en détails la vie à l'intérieur de notre école.

Il y a quelques dizaine d'années l'enseignement comportait moins de disciplines qu'aujourd'hui : la lecture, le calcul, la religion et l'environnement étaient les principales branches enseignées.

Les élèves restaient dans leur classe et avaient un seul professeur pour toutes les branches. Les enfants ayant des difficultés étaient peu soutenus et les enfants présentant un handicap avéré étaient placés dans des institutions.

Aujourd'hui les moyens d'enseignement ont énormément changé. Les élèves sont devenus acteurs de leurs apprentissages. L'enseignement ne se fait plus sous la forme frontale c'est-à-dire que l'enseignant parle et les élèves écoutent. Les élèves travaillent en petits groupes, testent, réfléchissent ensemble et leur curiosité à chercher des informations est développée.

La société a, elle aussi, changé et l'école a maintenant un rôle éducatif. Elle est inclusive, c'est-à-dire que la plupart des enfants présentant des difficultés restent dans l'école régulière et bénéficient de prises en charges particulières. Ils peuvent donc suivre un cursus normal avec des projets personnalisés adaptés à leurs problématiques.

Les enseignants ont également vu leur travail évoluer. Les échanges de compétences sont valorisés afin que les enfants bénéficient du meilleur enseignement dans chaque discipline (par exemple : un enseignant bilingue pourrait enseigner l'allemand dans une autre classe pendant que l'autre enseignant, doué en musique, donne la leçon de chant dans sa classe). Ils sont également amenés à travailler ensemble autour de projet permettant le développement de l'établissement, réfléchir sur leur pratique pédagogique ou échanger sur certaines problématiques.

Les interactivités entre les classes sont fréquentes, comme par exemple, des enfants de dernière année primaire qui lisent une histoire à des enfants de l'école infantile. Une forme de tutorat entre grands et petits pourraient être instaurée ce qui permettrait aux petits d'être accompagnés par des grands dès leur entrée à l'école. Des mélanges de classes pour des travaux particuliers sont également habituels. Tout ceci demande évidemment des classes supplémentaires se trouvant proches les unes des autres.

Avec le nouveau plan d'études romand sorti en 2010, les apprentissages des écoliers sont très diversifiés. Ils touchent aux enseignements de base, tels que le français, les maths, l'anglais et l'allemand.... Mais également la cuisine, l'éducation nutritionnelle, des activités créatrices manuelles, textiles, des arts visuels (dessin). Toutes ces disciplines nécessitent des salles équipées et dédiées.

Les enfants allophones arrivant sur notre commune sont pris en charge, hors de la classe, par un ou une enseignante spécialisée, pour des leçons intensives de français.

Le catéchisme est donné par des catéchètes de la paroisse. Ces cours se font par petits groupes, dans une salle séparée puisqu'une partie des enfants, de par leur religion, ne suivent pas ces leçons et restent avec leur enseignant.

Autour des enfants gravitent également plusieurs services spécialisés tels que la logopédie, la psychomotricité et la psychologie qui prennent en charge les enfants individuellement ou en petits groupes. Un service de médiation scolaire peut intervenir lors de difficultés relationnelles et l'unité mobile qui s'occupe plus particulièrement des enfants présentant des problèmes de comportement. Il faut aussi noter que les enfants de notre école bénéficient de formations en santé sexuelle et en prophylaxie dentaire.

Des cours de sensibilisation à la bonne conduite sur le chemin de l'école sont donnés par la police et la brigade des mineurs intervient auprès des élèves de 7H pour de la prévention.

Vous constaterez donc que l'école actuelle porte une attention beaucoup plus soutenue à ses élèves et que l'encadrement est bien plus conséquent. Il est donc aussi évident que tous ces changements ont un coût et demandent des locaux supplémentaires. Ce nouveau bâtiment est donc une nécessité pour répondre aux exigences actuelles de l'enseignement.

Tractanda No 3.1.2

Présentation du projet d'école par le bureau d'architecture Oeschger Schermesser à Zürich lauréat du concours

M. Le Syndic passe la parole à Mme Schermesser pour la présentation du projet d'école.

Mme Schermesser remercie l'assemblée pour l'intérêt porté au projet d'école et passe à sa présentation.

Tractanda No 3.1.3

Impact financier du projet

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation de ce point.

Commune Le Mouret
Nouvelle école : coûts & impacts financiers
Les 1ères étapes

Pour rappel, un premier crédit de CHF 450'000 a été voté en 2013 pour les premières études et l'organisation d'un concours d'architecture. Le projet lauréat a finalement été présenté en août 2018 après avoir dépensé une somme globale de CHF 275'000.

En décembre 2018, l'assemblée a accepté un nouveau crédit de CHF 140'000 pour l'acquisition des terrains nécessaires à notre projet, soit 2 parcelles totalisant 5'335 m².

En mai 2019, l'assemblée a accepté une augmentation de crédit de CHF 543'000 qui s'ajoutait au reliquat de CHF 177'000 encore à notre disposition sur le 1er crédit sollicité. Cette nouvelle enveloppe globale de CHF 720'000 devait nous permettre de poursuivre les études de ce projet avec l'aide de notre bureau d'architecte lauréat, appuyé par différents autres prestataires, ingénieurs civils, sanitaires, géologues et autres spécialistes afin d'affiner les coûts du projet et sa finalisation en vue de sa mise à

l'enquête. Un consultant, la société IEC SA, a également été mandaté comme organe externe de surveillance des coûts, pour appuyer et seconder le maître d'ouvrage.

Après de nombreuses séances, discussions, adaptations et corrections, le devis final nous a été présenté : CHF 12'789'000, hors terrain & concours. Ce montant, détaillé par CFC, englobe tous les travaux préparatoires, la construction du bâtiment en tant quel tel, les aménagements extérieurs, tous les équipements d'exploitation et ameublements, les frais secondaires et une petite enveloppe de CHF 185'000 pour le bâtiment existant. Ce devis général, TVA compris, nous garantit une précision en terme de coûts de +/- 10 %.

En tenant compte des premières études, de l'organisation du concours avec les prix attribués, de l'achat du terrain et finalement de la construction de cette nouvelle école avec son mobilier et ses équipements, sans oublier une simple mise à jour du bâtiment existant, le montant total s'élève à CHF 13'234'000.

Le financement

A ce jour, entre les premières études, le concours, les études secondaires et le terrain, nous avons payé des factures à hauteur de CHF 1'095'000.

Nous prévoyons d'engager un montant supplémentaire de CHF 2'567'000 à titre de fonds propres. Les fonds sont en grande partie à notre disposition sur un compte « Ecole » qui a été alimenté entre autre par le bénéfice dégagé sur la vente de la ferme des Troncs à hauteur de CHF 400'000 et par la réserve de CHF 1'250'000 constituée lors du bouclage des comptes 2019. Ce compte abrite encore un solde « historique » de CHF 217'000 dévolu aux écoles de manière générale. Ces montants seront complétés par l'augmentation de la réserve de CHF 700'000 que vous venez de valider avec les comptes 2020.

Le projet englobe dans ses sous-sols un abri de protection civile de 400 places. La commune est au bénéfice d'un compte bancaire qui présente à ce jour un solde de CHF 1'369'712, montant dévolu exclusivement à la construction de places d'abri. Selon confirmation de la DAEC du 28.01.2021, un montant de CHF 1'500 par place peut-être prélevé sur notre compte pour cette construction, ce qui représente un montant total de CHF 600'000 à notre disposition.

Selon confirmation du Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg, notre école, en fonction de sa typologie (nombre de salles de classes, locaux annexes et surfaces à disposition) pourra être subventionnée à raison d'un montant estimé à CHF 646'000.

Le devis général par CFC englobe toute une série de taxes, dont notamment les taxes sur l'eau potable, l'épuration et les surfaces imperméabilisées. Ces dernières représentent un montant de CHF 108'000, facturé et à encaisser... par la commune. Pour des raisons de traçabilité, ces montants seront facturés et compensés simultanément.

Finalement et pour boucler ce financement, nous aurons recours à l'emprunt pour un montant arrondi à CHF 8'218'000.

Coûts financiers

Nos comptes et budgets englobent déjà une partie des coûts financiers en termes d'amortissement et charge d'intérêts sur les montants déjà votés et utilisés à ce jour.

Le solde à intégrer en terme de charges financières porte sur un montant de CHF 12'374'000, montant correspondant à la modification du budget d'investissement qui vous est soumise ce soir.

Ces coûts financiers sont de 3 ordres : l'amortissement de 3 % à comptabiliser sur l'investissement de CHF 12'374'000, la charge d'intérêts de 1 % sur le montant de l'emprunt envisagé de CHF 8'218'000 (les derniers emprunts contractés l'ont été avec des taux entre 0,53 et 0,68 % à 10 ans, taux qui sont par ailleurs toujours d'actualité pour les corporations de droit public) et finalement les coûts d'exploitation (entretien, chauffage, électricité, conciergerie...) estimés à CHF 113'100. Total annuel à assumer : CHF 566'500

Détails des coûts d'exploitation

Impacts financiers et hausse d'impôts

Le budget 2021, validé par la dernière assemblée communale nous sert de base de référence.

Pour rappel, ce budget bouclait avec un déficit de CHF 228'031, soit un excédent de charges de 1,70 %. En englobant les coûts supplémentaires détaillés ci-dessus, le déficit passe alors à CHF 794'531, soit un excédent de charges de 5,9 %.

Pour le calcul du point d'impôts, nous prenons en considération les impôts directs tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, soit un montant global de CHF 6'869'000.

Ce montant ramené à notre taux d'imposition actuel de 80 %, nous donne un point d'impôt de CHF 85'862. Cela signifie que pour une hausse d'un point d'impôt, soit de 80 à 81, la commune encaisse un montant supplémentaire de CHF 85'862.

Dès lors, pour éponger le coût financier inhérent à notre nouvelle école, soit CHF 566'500, une hausse de 6,6 pts d'impôts est nécessaire.

Le Conseil communal est d'avis qu'une hausse de 6 pts est suffisante en l'état. Avec ces 6 pts, le déficit résiduel global s'élèverait à CHF 279'349 ou 2,1 %, ce qui est acceptable.

Vu le calendrier des travaux, la mise à disposition du bâtiment pourrait intervenir dans le courant de l'été 2023. De ce fait, la hausse d'impôt n'entrerait en vigueur que le 1er janvier 2023.

Hausse d'impôts : impact sur les ménages :

Le nombre moyen de contribuable dans notre commune (personnes physiques) est de 2200. Actuellement l'impôts moyens payés par contribuable est de Fr. 3'180.00 par année, contre Fr. 3'419.00 dans le futur. D'où une hausse moyenne de Fr. 20.00 par mois par contribuable.

Indicateurs financiers, évolution et comparaison

Selon les derniers indicateurs financiers 2019 établis par le service des communes, Le Mouret compte 3'135 habitants pour un endettement net de - CHF 979,60 par habitant. Cela signifie que notre patrimoine financier est plus élevé que l'ensemble de nos engagements. La différence rapportée en francs par habitant nous donne ces - CHF 979,60. Pour comparaison, l'endettement net moyen des communes fribourgeoises à fin 2019 s'élève à CHF 1'872 par habitant.

En partant sur ces bases, et en appliquant les modifications propres au financement de notre école, à savoir une réduction du patrimoine financier dû aux prélèvements des avoirs en cash à titre de fonds propres d'une part, et une augmentation de nos engagements en lien avec le crédit demandé de CHF 8'218'000 d'autre part, l'endettement net par habitant passe à CHF 2'824, soit sensiblement plus élevé que la moyenne cantonale.

La commune d'Ursy nous offre une bonne comparaison. Cette commune vient d'investir massivement pour un nouveau centre scolaire : CHF 23 Mios investis pour leur nouveau bâtiment. Impact sur le ratio d'endettement par habitant : CHF 1'381 en 2016, CHF 4'445 en 2017 et CHF 6'634 en 2018.

Ceci nous permet en quelque sorte de nous rassurer sur notre future situation financière, même si le changement par rapport à aujourd'hui est notoire.

Pour terminer :

Ce projet d'école nous occupe maintenant depuis plus de 8 ans. Alors évidemment, le projet a évolué, les locaux envisagés ne sont plus les mêmes, ni les montants liés à cet investissement. Un seul élément est toujours d'actualité : la hausse d'impôt nécessaire pour assumer cet investissement.

En effet, lors de l'assemblée communale du 25 avril 2013 et du 1er vote sur le crédit d'étude de CHF 450'000, cette hausse d'impôt a bien entendu été évoquée, et on parlait déjà à l'époque d'une hausse entre 6 et 7 points.

Lors de l'assemblée communale du 19 mai 2019 et du vote sur le crédit d'étude complémentaire, notre présentation chiffrée basée sur un devis sommaire calculé au m³ avec un degré de précision de +/- 25 % tablait déjà sur un investissement global de CHF 12'485'000 et d'une hausse d'impôt nécessaire de 6 pts, laissant là également un reliquat en terme de déficit, mais reliquat acceptable, calculé à 1,75 %.

Les chiffres qui vous sont présentés ce soir sont donc assez proches à ceux qui ont déjà été présentés lors des dernières assemblées, mais avec un degré de précision beaucoup plus fin et contrôlés de plus par un organe externe. Tout a donc été entrepris pour éviter les mauvaises surprises. A ce jour, la commune est prête à lancer l'investissement certainement le plus important depuis bien longtemps, dans un climat financier certes changeant, mais qui nous est encore favorable grâce à un historique des plus sains.

C'est avec ces considérations que je termine ma présentation.

M. le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Nicolas Kolly, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière et ouvre la discussion.

M. André Sciboz débute son intervention par le projet de l'école et tient à remercier le Conseil communal et les intervenants pour le projet de l'école. Cela fait de longues années que nous en discutons. Il propose de voter le crédit sans réserve.

Au sujet de l'impôt, M. André Sciboz, a une toute autre approche. Il trouve l'approche du conseil très complète, mais trop prudente aussi. Il estime que les amortissements pourraient être calculés à 2.5 % au lieu des 3 % proposés par le conseil et sur l'emprunt demandé de 8 millions et non sur le crédit total. De plus, il s'est renseigné sur différents taux obtenus par différentes communes. La commune d'Ursy a obtenu un taux de 0.3 % sur 7 ans sur le crédit hypothécaire. Pour les frais d'exploitation et les frais, il n'y a aucune remarque de sa part. Pour les frais financiers, nous pourrions économiser environ Fr. 200'000.00 sur les Fr. 566'500.00 présentés ce soir. Il rappelle que le Conseil communal a présenté des pertes pour les budgets 2018, 2019 et 2020 et à chaque fois, aux boucllements des comptes la commune avait clôturé avec d'importants bénéfices et de ce fait alimenter les fonds de réserve école. En ce qui concerne la dette par habitant, nous sommes actuellement à Fr. - 979.00. Il prend pour exemple le budget de la commune d'Ursy qui est à peu près semblable à celle du Mouret et qui malgré un investissement de Fr. 20 mios, Ursy n'a pas augmenté ses impôts.

M. Sciboz a un doute sur la mise en place de l'augmentation d'impôt au 1^{er} janvier 2023. En effet, l'ordonnance sur les finances communale prévoit que les amortissements soient comptabilisés l'année

suivante à l'utilisation de l'objet. Selon le programme des travaux présenté, le début des travaux est prévu le 1^{er} juillet 2021, ce qui est impossible. Le début des travaux ne pourra intervenir pas avant le début 2022. Pour lui la mise en service de l'école n'est pas réaliste avant 2024. Toujours selon lui, l'augmentation d'impôt ne pourrait être faite pas avant 2025. Le nouveau plan comptable MCH2 pourrait laisser une marge de manœuvre un peu plus grande à la commune.

M. Sciboz propose de ne pas voter une augmentation d'impôt et d'attendre le moment venu quand le conseil aura les chiffres définitifs.

M. Sciboz demande le vote à bulletin secret pour l'augmentation d'impôt selon l'art. 18 alinéa 2 de la loi sur les communes.

M. Eric L'Eplattenier rejoint M. Sciboz dans son approche globale. Il y a effectivement des incertitudes au niveau des coûts de la construction, des frais de fonctionnement ainsi que sur les taux d'intérêts hypothécaire dans 1 année ou 2 ans. Il rappelle qu'il y a une différence entre l'amortissement comptable et financier. Il y aura également une différence entre le plan comptable MCH1 et le nouveau plan comptable MCH2. Avec le nouveau plan comptable, la valeur au bilan devra correspondre à la réalité et le budget annuel doit être équilibré. Il précise que la discussion a été menée au sein du conseil de savoir si nous devons demander une augmentation d'impôt à l'assemblée communale. Le conseil souhaitait ne pas se lancer dans le projet sans avoir une sécurité.

M. Le Syndic revient sur le calendrier qui n'est plus à jour. Il précise que le conseil ne souhaite pas sauter dans le vide avec ce projet et veut garantir que le projet de l'école peut être financé via une augmentation. Le conseil a fait ses calculs avec le service des communes avec une augmentation d'impôts de 6 centimes, basé sur le budget 2021. La commission financière est moins prudente et part sur les comptes de l'année passée, d'où une contre-proposition de la commission financière de demander une augmentation d'impôt à 4.5 centimes. Il est évident que lors de l'établissement des prochains budgets et si la situation est bonne, le taux d'impôt pourra être corrigé. M. Le Syndic rend attentif l'assemblée communale que nous ne pourrions pas financer l'école sans une augmentation d'impôt. La situation sera réévaluée chaque année.

M. Pascal Künti comprend qu'il est trop tôt pour voter une augmentation d'impôt et demande s'il est possible de ne pas voter l'augmentation ce soir et de le faire dans une prochaine assemblée quand les chiffres seront effectivement connus.

M. Le Syndic répond que nous avons les chiffres et les explications ont été donné ce soir sur le bienfondé de la demande. La commission financière voit la situation différemment. Une discussion a eu lieu avec elle et le conseil n'a aucun souci avec les 4.5 centimes proposés par la commission financière.

M. Georges Brulhart demande si nous prévoyons la pose de panneaux solaires.

M. Le Syndic répond qu'effectivement nous prévoyons d'installer des panneaux solaires.

M. Claude Brodard trouve que le débat est très intéressant. Le dossier était complet sur internet et félicite le Conseil communal pour cela. M. Brodard n'est pas d'accord avec les arguments de M. Sciboz au sujet de l'amortissement. Nous prenons l'amortissement sur l'investissement brut, donc sur les 13 mios et non sur l'emprunt. Il s'agit du changement de cadre légal de MCH2. Il estime que c'est raisonnable de compter sur des charges d'environ Fr. 500'000.00. L'incertitude provient surtout au niveau du potentiel fiscal. Le conseil calcule sur le budget 2021 et les recettes fiscales 2019 et 2020 étaient plus élevées, contrairement à 2017 et 2018. M. Brodard ne voterait pas un crédit d'investissement de cette grandeur sans avoir une assise de fonctionnement et l'assemblée doit voter

une augmentation d'impôt. Il pense que pour l'augmentation d'impôt ce serait plus pour 2024. Il est favorable à la construction de l'école.

M. Claude Brodard fait la proposition d'accepter l'augmentation d'impôt de 6 ct, mais donner le mandat au Conseil communal de calculer exactement le taux d'impôt pour le budget 2024, car nous aurons les comptes 2021 et 2022 à disposition et que nous serons plus près des coûts et du potentiel fiscal. Il ne souhaite pas que le crédit soit annulé à cause du refus de la hausse d'impôt.

M. Léon Vonlanthen est favorable à la construction de l'école, car nous discutons de ce projet depuis de nombreuses années. Au sujet de la hausse d'impôt il est partagé entre les propositions du Conseil communal et de la commission financière,

M. Marcel Berset félicite tout le monde pour la présentation. Le projet est bien, mais il pense que nous devons faire avec les moyens d'aujourd'hui et éventuellement redimensionner le projet et le rendre évolutif.

M. Le Syndic revient sur le fait que l'assemblée avait décidé de fermer l'école d'Essert et les pavillons ont été installés de manière provisoire. Il est d'avis que le besoin de construire ce bâtiment est réel.

M. Pierre-Alain Maridor revient sur l'augmentation d'impôt, le calcul du conseil étant de 8.7 centimes pour équilibrer la dépense et le conseil propose 6 centime et demande si nous avons tenu compte des futures charges financières (réseau santé Sarine, les pompiers etc...)

M. Le Syndic répond que l'organisation des pompiers ne va pas coûter plus cher que la situation actuelle avec notre propre corps. Au sujet des 8.7 centimes, le conseil a voulu jouer la transparence avec les citoyens en l'informant du taux maximum.

Mme Maria Perler estime que cela fait un moment que nous parlons de cette école et la priorité est de faire avancer ce projet. Elle partage l'avis de M. Claude Brodard à ce sujet.

Mme Marie-Pierre Baltensperger trouve que le projet est très bien et partage l'avis de Mme Maria Perler.

M. Jérôme Kolly félicite le conseil et les intervenants pour ce projet. Il estime qu'il n'y a pas beaucoup d'approximation dans les chiffres présentés et que la marge d'incertitude sera jusqu'à la fin du projet. Pour sécuriser le coût financier, il pense qu'une augmentation de 4 à 5 centimes est nécessaire.

M. Christophe Gendre trouve prudent de faire voter une augmentation d'impôt ce soir, car à l'avenir la commune va également faire des investissements.

M. Jacques Cotting trouve le projet intéressant mais il y a peut-être trop d'éléments qui ne sont pas nécessaires dans ce projet, notamment les façades en bois qui vieillissent très mal.

M. André Schwartz ne souhaite pas sauter dans le vide avant d'accepter une augmentation d'impôt. Il estime que le Conseil communal est assez compétent pour baisser les impôts s'il estime que c'est nécessaire. Nous devons maintenant avancer dans ce projet.

M. Christophe Tinguely trouve qu'il manque un élément important c'est le planning exact et l'entrée en vigueur de l'augmentation d'impôt.

M. Le Syndic demande si la commission financière serait favorable à décaler d'une année, soit au 1^{er} janvier 2024, l'entrée en vigueur de l'augmentation d'impôt.

M. Nicolas Kolly serait, au nom de la commission financière, d'accord d'accepter la proposition du Conseil communal de décaler d'une année, soit au 1^{er} janvier 2024, l'entrée en vigueur de l'augmentation d'impôt.

M. Pierre-Alain Maridor constate qu'il faudrait revoir le budget à la baisse. Il prend l'exemple de la commune de Gibloux qui a construit une école pour Fr. 7 millions.

M. Le Syndic répond qu'il est difficile de comparer les 2 projets, ne connaissant pas les tenants et aboutissants du projet de la commune de Gibloux.

M. Stéphane Rumo demande comment va vieillir la façade en bois dans 20 à 30 ans.

M. Chappuis précise que si le bois est bien mis en œuvre et que les façades sont bien ventilées, nous n'avons pas de souci durant les prochaines années.

Mme Christiane Castella Schwarzen est d'avis de ne pas sauter dans le vide avec un tel projet et soutiendrait la proposition de la commission financière avec une mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024. Cela ne prêterait pas d'autre projet futur que le conseil pourrait prévoir.

M. André Sciboz revient sur le projet et il est d'avis que nous devons faire voter le crédit de construction. Pour lui, ce n'est pas un problème d'assumer la charge de la construction de l'école avec les produits que la commune dégage. Son principal problème est le financement en rapport avec l'augmentation d'impôt. M. Sciboz propose à l'assemblée de refuser l'augmentation d'impôt et s'engage à soutenir le Conseil communal dans sa future demande d'augmentation d'impôt. Il réitère sa proposition de vote à bulletin secret.

M. Le Syndic demande une suspension d'audience.

M. Le Syndic remercie l'assemblée pour cette interruption. C'était important que le Conseil communal prenne position sur les différentes propositions qui ont été faites durant la soirée. Il revient sur le taux d'augmentation et ne souhaite pas partir dans ce projet sans filet. Cette hausse d'impôt pourra être modifiée lors des assemblées futures.

M. Le Syndic refait une nouvelle proposition au nom du conseil qui est une augmentation d'impôt de 4.5 ct et à partir du 1^{er} janvier 2024, ce qui donne du temps au Conseil communal pour revenir devant l'assemblée communale pour augmenter ou baisser le taux d'impôt selon les besoins de la commune.

M. Léon Vonlanthen apprécie la nouvelle proposition de conseil.

M. Nicolas Kolly remercie le Conseil communal de s'être rallié à la proposition de la commission financière. Lorsque nous faisons un investissement, nous devons être capable de le payer et cela n'aurait pas été correct que l'assemblée communal renonce à une hausse d'impôt. C'est une obligation légale d'équilibrer les budgets. Il y a beaucoup d'incertitudes et la commission financière l'a relevé dans son rapport. Si la position de la commission financière s'est avérée trop prudente, elle s'est engagée à la réexaminer, mais le contraire est aussi valable ; si les finances vont bien, la commission s'engagera à demander une baisse d'impôt. M. Kolly, au nom de la commission financière, invite l'assemblée communale à accepter la proposition de la commission financière et du Conseil communal.

M. André Sciboz remercie le conseil pour prise de position et se rallie à celle-ci. De ce fait, il retire sa demande de vote à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic rappelle que nous allons d'abord voter le crédit de construction de l'école.

Tractanda No 3.3

Vote final sur la modification du budget des investissements 2021 – crédit de construction de la nouvelle école

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic met au vote la modification du budget d'investissements 2021 – crédit de construction de la nouvelle école pour un montant de Fr. 12'374'000.00 qui est accepté à la majorité 177 oui contre 5 non.**

Tractanda No 3.2

Vote final sur la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 86 % de l'impôt cantonal de base, dès le 1er janvier 2024.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic met au vote la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80 % à 84.50 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80 % à 84.50 % de l'impôt cantonal de base, dès le 1er janvier 2024 qui est accepté à la majorité 142 oui contre 18 non.**

Vous avez donc accepté la construction de cette nouvelle école, et je vous en remercie vivement.

Vive le bien-être futur de nos enfants à l'école !

Au terme de ces délibérations et de ces votes, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont grandement contribué à l'élaboration de ce dossier. Merci à mes collègues du Conseil communal, à Mme Roschi responsable d'établissement, aux membres de la commission de bâtisse, merci à Mme Schermesser et à son bureau, à M. Chappuis et à son bureau, à M. Dunand du bureau IEC, ainsi qu'à vous toutes et tous. MERCI !

Le dossier de mise à l'enquête est prêt ! Nous pouvons maintenant le déposer auprès des autorités compétentes !

Tractanda No 4 - Information

M. Le Syndic informe l'assemblée que le Conseil communal n'a pas d'information à donner.

Tractanda No 5 - Divers

M. Léon Vonlanthen félicite le conseil pour la réalisation des travaux pour le carrefour de la route de l'Eglise qui sécurise les piétons. Par contre, il estime qu'un abri de bus pourrait être installé au centre du Mouret.

Mme Francine Despond demande s'il y a la possibilité d'apporter un soin particulier au bord des ruisseaux, notamment pour les bancs

Mme Danièle Murith demande où en est le projet des seniors car depuis un moment plus rien ne s'est passé.

M. Le Syndic répond que le dossier n'est pas oublié et sera transmis au nouveau conseiller après l'assermentation. Il précise que nous ne sommes pas en retard par rapport au délai du canton.

Mme Marie-Pierre Baltensperger revient sur le projet de l'école et demande si l'aspect de la sécurité des élèves sera étudié, car une première demande avait été refusée par le Conseil communal.

M. Le Syndic prend acte de la remarque.

Mme Francine Despond fait remarquer qu'il y a un trou qui se trouve près de la balancelle de la place de jeux de l'administration communale. Ceci est dangereux et un enfant pourrait tomber en bas du talus. Elle demande de faire le nécessaire afin de sécuriser l'endroit.

Cette assemblée communale clôt une législature et, pour trois d'entre nous, des années d'engagement au service des citoyennes, des citoyens et des intérêts de notre commune.

Pour notre vice-syndic, Jacques Wicht, entré au Conseil communal en 2006, cela représente quinze ans au sein de l'exécutif

Pour Gisèle Marthe, entrée au Conseil communal en 2007 et qui a terminé son mandat suite aux élections communales de mars dernier, cela représente 14 ans au sein de l'exécutif

Pour Armand Dousse, entré au Conseil communal en 2011, 10 ans au sein de l'exécutif.

Trois personnes compétentes et engagées qui s'en vont, ce sont toujours trois talents de perdus, une somme de compétences, d'expériences et de bon sens qu'il faudra remplacer, trois collègues, autant de soutiens pour le syndic et autant d'amis au fil des années qui manqueront à l'appel des prochaines séances du Conseil communal.

Le romancier et journaliste français Louis Latzarus, qui fut rédacteur en chef du Figaro, aimait à dire : « En démocratie, la politique est l'art de supprimer les mécontentements ». Ce qui est assurément vrai pour la France d'hier et d'aujourd'hui, l'est tout autant pour nos communes. Savait-il quel talent d'écoute, de patience et de persuasion il faut à un Conseiller communal pour mener à bien sa tâche et répondre aux attentes diverses de tout un chacun ? Dans cet exercice sur le fil de la démocratie locale, il est tout aussi aisé de faire des déçus que des heureux.

Je ne retracerai pas ici, faute de temps, les batailles livrées et les succès de chacun des trois collègues qui nous quittent. Je me contenterai de les remercier, au nom de vous tous, pour leur engagement sans faille au service de notre commune, pour leur souci constant du bien commun, pour leur sens aigu de la chose publique, pour leur sens de la collégialité et pour leur volonté de trouver rapidement des solutions aux divers problèmes que l'on peut rencontrer dans la gestion d'une commune.

Le mandat qu'ils ont accepté d'assumer réclamait une disponibilité hors pair, une patience et une écoute hors du commun, un sens inné de la négociation, un respect absolu des opinions et des besoins d'autrui, une discrétion et un devoir de réserve dans le traitement de dossiers, un sens de la justice également dans le difficile exercice de la « pesée des intérêts » entre privé et public, individus et communautés.

Se mettre au service d'une commune dans un exécutif, c'est aussi accepter la critique, devoir affronter les conflits, savoir faire la part des choses et ne jamais compter ni ses heures ni son énergie. La politique, disait Winston Churchill est plus dangereuse que la guerre... A la guerre, vous ne pouvez être tué qu'une seule fois. En politique, plusieurs fois. »

Une commune, faut-il le rappeler, c'est d'abord un service de proximité, qui nécessite de la disponibilité, l'envie de rencontrer les citoyens, de les écouter, d'obtenir leur confiance et de savoir les persuader également.

Un dicastère, c'est une somme d'informations et de règles qu'il faut maîtriser dans des domaines de plus en plus techniques, de plus en plus complexes, de plus en plus changeants. Assurer la conduite d'un dicastère, c'est se mouvoir dans un environnement légal et réglementaire de plus en plus touffu, régi par des plans directeurs, des règlements, des lois, des normes, des principes, des méthodes qu'il faut adapter, transcrire, appliquer dans le quotidien et à l'échelle de nos villages, de nos préoccupations et de nos moyens financiers tout en répondant aux attentes de tous les citoyens.

Un Conseil communal c'est surtout une équipe, avec son gardien, ses défenseurs, ses milieux de terrain, ses attaquants, et son capitaine engagés dans des matchs serrés où la victoire dépend de la précision des passes et de la qualité des stratégies mises en place.

Parmi les mille et une qualités des conseillers communaux qui nous quittent, je relèverais la compétence, le bon sens, la clairvoyance, l'engagement et surtout l'esprit d'équipe.

Pour clore ces remerciements, j'aimerais encore souligner qu'être conseiller communal, c'est être « souvent pris », souvent absent pour sa famille et pour ses proches. J'aimerais donc les associer à nos remerciements. Sans leur soutien et leur compréhension, nous n'aurions sans doute pas pu profiter autant de l'engagement hors du commun de nos désormais anciens collègues.

Chers Jacques, Gisèle et Armand,

Merci d'avoir mis vos compétences humaines et professionnelles au service des citoyennes et citoyens de notre Commune, merci d'avoir défendu, dans vos responsabilités, notre région, merci de l'avoir accompagnée et guidée dans son développement, dans un esprit constant d'ouverture et de modernité.

L'efficacité des équipements et des services de cette commune, ainsi que la qualité des relations que nous entretenons entre exécutif, citoyens et administration, doivent beaucoup à votre travail. Il est difficile de mesurer l'engagement d'un conseiller communal lorsque l'on voit les choses du dehors, mais je puis vous assurer que tous les citoyens ici présents vous sont reconnaissants pour toutes les années et toutes les heures que vous avez consacrées au bien commun.

En vous souhaitant le meilleur, à vous et à votre famille, et en espérant que vous garderez cette envie de partager vos connaissances et de vous engager pour la cause publique, nous vous présentons nos plus vifs remerciements.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

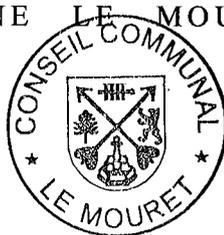
M. Le Syndic lève la séance à 23h40.

Applaudissements

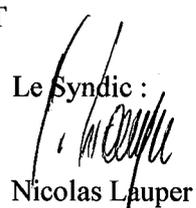
COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Annexes :

N° 1 : convocation à l'assemblée communale

N° 2 : rapport de la commission financière